
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Mercredi 30 Mai 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Varsovie, le 9 mai.

La nouvelle qui s'étoit répandue que les rois de Prusse et de Hongrie agiroient auprès de l'impératrice de Russie, pour le maintien de notre nouvelle constitution, est bien éloignée de se confirmer; il paroît au contraire, aujourd'hui, que la Pologne sera abandonnée à son propre sort.

Joseph Poniatowki, neveu de notre monarque, est parti pour commander les troupes qui sont dans l'Ukraine. Tous les régimens ont ordre de marcher, et il a été enjoint aux officiers de se rendre, sous un délai de 24 heures, à leurs corps respectifs.

Ces mesures sont d'autant plus urgentes, que les Russes sont en marche, et doivent incessamment entrer sur notre territoire; déjà l'on connoît les noms de leurs généraux. Nous mettons notre espoir dans la sagesse du roi, et dans les mesures que prennent les états.

Vienne, 13 mai. Il se sont étrangement trompés ceux qui ont cru qu'en ne déclarant la guerre qu'à notre monarque, ils en rejeteroient sur lui tout le fardeau. Au moment où je vous écris les troupes Prussiennes sont en marche ou prêtes à marcher.

Quinze mille hommes doivent entrer en Bohême, et iront déboucher en Franconie par la route d'Egra. Tout est arrangé pour cette marche qui paroît ne devoir pas se faire à pas comptés. — Le roi de Sardaigne,

lorsqu'il en sera temps, se déclarera contre les Français; tout paroît concerté entre notre cour et celle de Turin. Neuf mille hommes que nous avons en Lombardie ont ordre de se rendre en piémont, et d'aller renforcer en Savoie l'armée du roi de Sardaigne. Le général comte de Strasoldo aura le commandement de ce renfort.

— La lettre dans laquelle le roi de Hongrie a exprimé la résolution où il étoit de supporter les frais de la guerre avec ses biens patrimoniaux étoit adressée au prince de Staremberg; voici comme elle est conçue.

« Je suis fâché, mon cher prince, de vous annoncer que les Français me provoquent à une guerre, quand je suis à peine monté sur le trône de mes ancêtres. Je n'ai rien fait pour m'attirer cette guerre, témoins mes dernières déclarations en France; et la preuve en est que je ne m'y trouve point préparé. Dites, en attendant, à mes chers états et sujets fidèles de la haute et de la basse Autriche, qu'ils ne s'en chagrinent pas, que je ne les grèverai point, pendant deux ans, d'aucune imposition extraordinaire, vu que je suis déjà convenu avec mes frères d'y appliquer notre héritage entier, et tous les biens de nos ancêtres; car il est évident que tous les Français nous attaquent uniquement, parce que nous suivons le système de feu l'empereur notre père, qui ne voulut souffrir plus long-temps les injustices d'un complot tramé par des hommes pervers, qui n'ont pas hésité à se permettre le traitement le plus indigne à l'égard du roi son beau-frère, et contre la reine sa sœur. » —

il ajoute seulement qu'il y avoit un ballot qui renfermoit des gravures. Que représentoient ces gravures, s'écrie M. Charlier ? Indignés de cette odieuse inquisition, quelques membres de la gauche murmurent. M. le président dit à M. Regnier qu'il peut se retirer.

Une lettre de Longvi annonce la désertion de M. Gaston, commandant de la place, de 17 officiers et de 15 soldats du régiment de Rouergue. Un membre dit que le commandant est son frère, et qu'il ne peut croire cette nouvelle. Le tout est renvoyé au comité de surveillance.

Dans un temps où l'on cherche, par toute sorte de moyens, à fomentier les troubles et à exciter le peuple à l'insurrection, il n'est point étonnant que plusieurs parties de la France soient en proie aux plus horribles désordres. Plusieurs châteaux dévastés et incendiés, deux hommes assassinés, tels sont les excès dont le peuple s'est rendu coupable dans le département du Var (Provence). — Renvoyé froidement au comité des douze.

Un secrétaire fait lecture de la lettre suivante. — « M. le président, j'ai appris qu'on a dit à la tribune, ce matin, que je m'étois embarqué à Boulogne-sur-mer avec M^{me}. de Lamballe, que je fuyois la France. M. le président, je n'ai jamais eu, et je n'aurai jamais la coupable envie de fuir ma patrie, lorsque je lui devrai des comptes. J'ai envoyé ce matin à l'impression des observations par lesquelles je répons victorieusement à mes calomnieux : quand elles seront imprimées, j'aurai l'honneur de les mettre sous les yeux de l'assemblée.

Signé, MONTMORIN.

Après quelques débats, la lettre est insérée au procès-verbal, sans qu'aucun membre ose demander qu'on punisse M. Chabot.

Deux ouvriers de la manufacture de Sèves paroissent à la barre, sont interrogés, et n'apprennent que ce que l'on savoit déjà. M. Chevron a paru à la tribune. Ce membre, très-constitutionnel, parloit de déjouer les factions autrichiennes et républicaines ; mais les murmures de la droite lui ont ôté la parole. On accorde 12 mille livres de récompense à un homme qui a découvert une fabrication de faux assignats.

Les députés de trois sections de Paris se présentent successivement à la barre.

A l'instar de l'anguste assemblée, ces sections, composées de quelques bourgeois qui croient tenir dans leurs mains les destins de l'état, se sont déclarées permanentes.

Nous allons avoir 48 sociétés délibérantes sans compter les clubs. Qui nous délivrera de cette monstrueuse démocratie !

M. Chabot a eu l'audace de monter à la tribune, pour justifier sa dénonciation contre M. Montmorin. Il a produit une lettre du maire de Paris, qui contenoit un procès-verbal de la municipalité de Boulogne. Ce procès-verbal annonçoit que M. Montmorin et M^{me}. Lamballe devoient s'embarquer pour Londres, le 8 mai. Il est étonnant, dit M. Boulanger, que M. Chabot ait paru ignorer que M. Montmorin n'étoit pas parti le 8 mai ; car le 10 du même mois, il a rendu une plainte contre lui. Ici le révérend père Chabot a balbutié, et le côté droit, furieux de l'ineptie de cet honorable membre, a demandé l'ordre du jour. On a décrété plusieurs articles relatifs à l'organisation de la marine. Chaque vaisseau devoit avoir un aumônier ; mais des hommes qui croient avoir atteint le maximum de la politique, en détruisant la religion dominante, ont demandé la question préalable, qui a été adoptée.

Suite de la séance.

Nous passons sur quelques objets, sur lesquels nous reviendrons, pour arriver au plus essentiels. La séance a été suspendue à quatre heures et demie du matin, plusieurs députés néanmoins sont restés dans la salle. A huit heures la séance a été reprise. On avoit décrété dans la nuit, que les religieuses seroient obligées de se réunir au nombre de trente dans les maisons qui leur seroient assignées, afin qu'on pût vendre celles de ces maisons qui, par cette réunion, se trouveroient libres. Ce décret, contraire à ceux de l'assemblée constituante, a été adopté sans réclamation.

M. Pétion est venu satisfaire au décret qui le charge de se présenter chaque jour, le matin, au corps législatif. On va voir, par le discours de M. Pétion, comme ce magistrat populaire se prononce de plus en plus.

« Depuis quelques temps Paris est le rendez-vous des mécontents et des gens sans aveu, qui ont l'audace de venir affronter et attaquer la liberté dans la cité qui fut son berceau.

L'assemblée nationale a jugé dans sa sagesse qu'il étoit temps d'ouvrir les yeux sur leurs complots ; elle a veillé, et avec elle toute la force publique. La garde nationale montre le zèle le plus actif, on la trouvera

Séance du lundi 28 mai 1792.

Bruxelles, 22 mai. Le duc de Saxe-Teschen et le général Beaulieu, ont pris toutes leurs précautions pour repousser l'armée Française; qui, comme on s'y attend, fera une nouvelle tentative sur Mons. On vient d'établir un camp à une lieue de cette ville, dans une position qui est fort avantageuse, et qui est couverte par de forts retranchemens.

— Il est arrivé ces jours derniers de Namur plusieurs caissons chargés de poudre, et un convoi de 20 charriots de munitions: nous comptons actuellement plus de 60 mille hommes dans les Pays-Bas.

— Il est question aujourd'hui de former un camp près de Hal, distant à deux lieues de Bruxelles, afin de couvrir cette résidence au cas que M. Lafayette jugeât à propos de faire des mouvemens en avant. Ce camp est formidable et muni de tout ce qui sera nécessaire pour opposer une résistance vigoureuse. Les munitions de guerre et de bouche, se tirent pour cet effet en grande partie d'Anvers et d'autres places circonvoisines.

De Londres, le 22 mai. Hier matin, à six heures, le duc de Richmond est allé à *Bagshot-Heath*, avec le colonel Moncrif, pour y visiter l'emplacement d'un camp de 7000 hommes que le gouvernement veut asséoir dans les environs de la capitale, pendant l'été. Le canon doit y être transporté dès demain. Les Sheridans, les Paines, les Jacobins britanniques; enfin, tous les mauvais sujets des trois royaumes, tremblent déjà; ils voyent que leurs machinations tourneront contr'eux, et qu'il est impossible de corrompre l'armée anglaise, qui ne connoissant pas encore *tous les droits de l'homme*, n'est pas mûre pour la rébellion, comme leurs frères de France. *Principiis obsta* est une maxime favorite chez nous; elle l'a toujours été, mais elle doit l'être davantage aujourd'hui que l'Europe semble être menacée d'une crise universelle, *sero medicina paratur!*

Le roi vient de publier une proclamation pour prévenir les émeutes et les libelles. Il est bien probable que *Paine* nous quittera; comme on cherche à troubler son *élément*, vous le verrez bientôt chez vous, où se trouvent le foyer de l'insurrection, et le centre de la licence, et par conséquent le seul point de la terre qui soit *digne* de le porter.....

Il nous reste encore à parler de quelques objets dont il a été question en cette séance. Un long rapport sur les travaux de Cherbourg a été suivi d'un discours de M. Servan. Ce ministre croit que le moment est arrivé où la nation doit se lever toute entière. Il propose, en conséquence, d'entretenir, moyennant quatre sous par jour, mille hommes par chaque département. Ils seroient commandés par un officier de ligne retiré. On les exerceroit tous les dimanches au maniement des armes et autres manœuvres militaires.

M. Duhem (jacobin) a pris de là occasion pour s'emporter contre l'ex-ministre Narbonne, qui n'a pas fourni des armes aux citoyens des frontières, et qui sont pillés impunément par les hulans. « Tant que les pays voisins de l'ennemi ne seront pas couverts par les piques et les bayonnettes, nous ne pouvons rien entreprendre. »

M. Lacoste, ministre de la marine a pris ensuite la parole.

« Je dois dire la vérité, je ne la trahirai jamais. Depuis deux mois, rien n'a été fait; il existe un vuide immense parmi les officiers de la marine; les canonniers-matelots ne sont pas organisés; un armement, *que les circonstances pourroient rendre prochain*, seroit impossible; je sollicite vainement de nouvelles lois, et des changemens ou une interprétation dans celles qui existent. Le ministre ne peut que s'agiter douloureusement; au milieu des entraves qui l'environnent de toutes parts; j'observe que ma tâche finit là où elle devient impossible. »

L'assemblée a renvoyé les observations des deux ministres, à ses comités, et a de plus décrété, que, deux fois par semaine, les objets de marine et de guerre seroient de droit à l'ordre du jour.

— La séance, qui avoit été suspendue, a été reprise à 6 heures. M. Gueffier, libraire, a paru à la barre. Interrogé par le président, il a répondu qu'il avoit reçu de Londres six mille exemplaires d'un ouvrage intitulé: Mémoires de Mme. Lamotte; qu'il les avoit vendus 14 mille liv. à M. Riston, qui les achetoit au nom de M. de Lamotte. Les mémoires formoient trente ballots, enveloppés de lattes. Il les a livrés samedi soir.

A M. Gueffier succède M. Regnier, directeur de la manufacture de Sèvres. Son récit est le même que celui de l'imprimeur:

toujours sur le chemin de l'honneur et de la loi.

La masse des citoyens de Paris est excellente ; elle aime la constitution et la liberté, elle les défendra jusqu'à la mort. *Les hommes du 14 juillet sont encore ici.*

Ils sont bien imprudens , bien audacieux , les insolens ennemis des lois qui chantoient déjà victoire. Les insensés ! Ils ne voyent pas que si l'orage fondoit , ce seroit sur leur tête ! »

M. Pétion termine par déclarer que la nuit a été calme , que rien ne présage un jour orageux. Il exhorte l'assemblée à la fermeté , à la vigueur. Il est accueilli au milieu des applaudissemens , et admis aux honneurs de la séance.

M. Bazire est monté à la tribune pour lire sa dénonciation contre la garde du roi. Il a accusé quelques membres de cette garde d'avoir dit que les sans-culottes étoient de la canaille (crime horrible , comme on voit) ; qu'ils avoient des pous aux trois couleurs. (Nous demandons pardon à nos lecteurs de ces propos de taverne.) En un mot , projet d'enlever le roi , d'aller au-devant des Autrichiens , de suivre le roi par-tout où il voudroit les conduire ; tels sont les crimes que M. Bazire reproche aux soldats. Orgies indécentes , pamphlets aristocratiques , expulsion avec des cartouches infâmantes de ceux qui montrent du patriotisme , avancement promis à ceux qui montrent des principes contre-révolutionnaires , tels sont les griefs dont les chefs sont coupables. Le très-honorable membre conclut à ce que la garde soit licenciée , et composée conformément à l'esprit de la constitution. M. Bazire n'a produit à l'appui de ces dénonciations , que des lettres écrites par quelques sujets exclus de la garde du roi. Il a rappelé des plaintes portées aux jacobins. On a bien vu un plan de dénonciation , mais point de preuves. M. Couthon appuie le préopinant , et dit que le château des Tuileries est le centre de ralliement des ennemis de la révolution. Cette proposition , bien coupable dans un jour de fermentation , excite quelques murmures qui sont couverts par de nombreux applaudissemens.

Paris , 29 mai.

Toutes les rues de la capitale ont été illu-

minées la nuit dernière. Cette mesure de sûreté continuera jusqu'à ce qu'il plaise à l'assemblée nationale de déclarer qu'il n'y aura plus de troubles. Les gardes ont été doublées , et les patrouilles très-multipliées. La nuit a été tranquille. — Ce matin , à dix heures , la portion du souverain qui est au faubourg Saint-Marceau , s'est ébranlée , et s'est portée à l'assemblée nationale. Les citoyens , les citoyennes au nombre de 100 à-peu-près , les enfans , mâles et femelles , tous étoient armés de piques , de fusils , de sabres , de faux , de croissans , de crocs , de couteaux.

Pendant la marche , qui étoit guidée par des gardes nationaux ayant à leur tête deux canons , on crioit : *vive la nation ! vivent les sans culottes ! au diable les royalistes !* Dans les Tuileries , plusieurs voix ont crié : *à bas la garde du roi.* Les soldats de cette garde ont répondu par des applaudissemens , et ont mis leurs chapeaux au bout de leurs bayonnettes ; en signe de fraternité. Quelques officiers se sont détachés , et ont porté le baiser de paix aux chefs de cette troupe , qui a bien voulu se contenter de cet hommage.

Après quelques injures vomies contre le roi et la reine , le cortège s'est rendu à l'assemblée nationale , où il a défilé au bruit des tambours et des applaudissemens. Les cris de *vivent les sans-culottes* et de *ça ira* ont ébranlé les voûtes de la salle. On a repris dans le même ordre la route du faubourg Saint-Marceau.

— Une foule immense , innombrable , s'est portée le soir aux Tuileries ; mais de très-nombreuses patrouilles de la garde nationale ont maintenu la tranquillité.

— Les gardes du roi ont été remplacés par les suisses , dans les postes du dehors.

Le gouverneur de l'hôtel des invalides est mandé à la barre , pour une consigne qu'il a donnée. On a dû aussi y mander M. de Brissac , et les chefs de la garde du roi. Un membre a fait la motion de les décréter d'accusation. (Rien n'est encore décidé à neuf heures du soir. Chaque jour nous donnerons le bulletin de Paris.)

Pour 164 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or , 17 liv. 10 sous.

L'Abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin , Hôtel de la Correspondance.